

Soixante-seize parlementaires demandent l'entrée au Panthéon de Gisèle Halimi

Avocate, femme politique et écrivaine, Gisèle Halimi, morte en juillet 2020 à 93 ans, a fait de sa vie un combat pour les droits des femmes.

Le Monde avec AFP

Publié aujourd'hui à 13h30 - 🕒 Lecture 1 min.

Soixante-seize députés de la majorité ont demandé, vendredi 25 novembre, à Emmanuel Macron de faire entrer Gisèle Halimi au Panthéon, à l'occasion de la Journée internationale contre les violences faites aux femmes et au lendemain d'un vote de l'Assemblée pour l'inscription du droit à l'avortement dans la Constitution.

« Dans de trop nombreux pays, les droits des femmes s'effondrent un peu plus chaque jour sous le poids d'un conservatisme et d'un obscurantisme grandissants », écrivent la députée Renaissance de Gironde Sophie Panonacle et 75 de ses collègues, signataires d'une lettre adressée au chef de l'Etat pour que *« Gisèle Halimi puisse être la septième femme au Panthéon »* et qu'elle rejoigne *« sa sœur de lutte Simone Veil »*.

« Gisèle Halimi était de celles à qui nous devons tant. Brillante avocate, militante féministe et ancienne députée, celle pour qui l'injustice était intolérable, consacra sa vie à défendre les pauvres, les opprimés et les femmes », insistent-ils. Les élus, membre des trois groupes parlementaires du camp présidentiel (Renaissance, Horizons, MoDem), saluent *« son courage inaltérable »* et *« l'ensemble de ses combats humanistes »*.

Des positions trop clivantes ?

Avocate, femme politique et écrivaine, Gisèle Halimi, morte le 28 juillet 2020 à 93 ans, a fait de sa vie un combat pour les droits des femmes, marqué par un procès retentissant en 1972. Elle défend alors, devant le tribunal correctionnel de Bobigny, en région parisienne, Marie-Claire Chevalier, mineure accusée d'avoir eu recours à un avortement après avoir été victime d'un viol. Elle obtient la relaxe de la jeune femme et parvient à mobiliser l'opinion, ouvrant la voie à la dépénalisation de l'avortement, au début de 1975. Elue députée en 1981, elle poursuit le combat à l'Assemblée, cette fois-ci pour le remboursement de l'interruption volontaire de grossesse (IVG), finalement voté en 1982.

Elle s'est également engagée pour la défense des militants du Front de libération nationale (FLN) et a dénoncé le recours à la torture pendant la guerre d'Algérie. Demandée à plusieurs reprises par des associations féministes et des responsables politiques, sa « panthéonisation » s'est heurtée ces dernières années à des réticences de l'Elysée, en raison de ses prises de position sur la guerre d'Algérie et de sa défense de militants du FLN, jugées trop clivantes, selon des membres de l'entourage du président.